



Politique de protection des données personnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74)

SOMMAIRE

1-Cadre juridique –conformité au RGPD et à la loi française	3
2-Responsable du traitement et autres intervenants	3
3-Destinataires des données à caractère personnel	3
4-Transfert de données	3
5-Finalité des traitements et pertinence des données.....	4
6-Durée de conservation des données à caractère personnel.....	4
7-Information et droits de la personne dont les données sont collectées	4
8-Sécurité des données	5
9-Les acteurs de la protection des données	6

La politique énoncée ci-après s'applique aux traitements de données personnelles effectués par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74), ci-après désigné le responsable du traitement.

Les dispositions qui suivent concernent tous les traitements de données personnelles effectués par le responsable du traitement.

1-Cadre juridique –conformité au RGPD et à la loi française

Le responsable du traitement déclare qu'il effectue des traitements de données personnelles conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après désigné le RGPD) et à loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.

2-Responsable du traitement et autres intervenants

Responsable du traitement :

Antoine de MENTHON Président du CDG 74

44 rue du Goléron 74370 ANNECY

Représentant du responsable du traitement :

Nicolas LANFROY Directeur Général Adjoint du CDG 74

tél. 04 50 51 86 69

Email : nicolas.lanfroy@cdg74.fr

Coordonnées du délégué à la protection des données (DPO) :

Nicolas CAMPART, Groupe Si2A

Email : dpo@groupe-si2a.com

3-Destinataires des données à caractère personnel

Les agents habilités des services opérationnels gestionnaires du CDG 74. Seuls les destinataires dûment habilités peuvent accéder, dans le cadre d'une politique de gestion des accès, aux informations nécessaires à leur activité. En effet, le CDG 74 définit les règles d'accès et de confidentialité applicables aux données à caractère personnel traitées.

Lorsque le traitement des données à caractère personnel fait l'objet d'une sous-traitance, le sous-traitant et ses personnels sont soumis aux mêmes règles de confidentialité et de sécurité que le CDG74 et ses agents.

4-Transfert de données

Dans le cadre de ses traitements, le CDG 74 ne procède pas à des transferts de données hors de l'Union Européenne ou de pays adéquats au sens de la CNIL.

5-Finalité des traitements et pertinence des données

Les traitements du CDG 74 sont tous mis en œuvre pour notamment :

- Assurer l'accompagnement à la gestion administrative de la carrière des agents de la Fonction Publique Territoriale des collectivités affiliées ou adhérentes au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.
- Gérer et diffuser des offres et demandes d'emploi territoriaux, permettre de déclarer les créations et les vacances d'emploi et en assurer la publicité légale.
- Permettre l'organisation du suivi médical des agents et apporter des conseils sur la prévention des risques professionnels des collectivités adhérentes.
- Assurer la gestion des candidatures et l'organisation des concours et examens de la Fonction Publique Territoriale.

Le CDG 74 collecte et traite les données à caractère personnel de manière loyale et licite. Il s'appuie pour cela sur les bases légales reconnues par les différents textes définissant les missions des centres de gestion.

Le CDG 74 respecte le principe de proportionnalité, les données collectées sont adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités précitées et autres.

Le CDG 74 veille à mettre à jour les données tout au long des traitements afin que ces dernières ne soient pas obsolètes.

L'ensemble des précisions relatives aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par le CDG74 dans le cadre de l'exécution de ses missions sont indiquées dans son registre des traitements, librement accessible et communicable à toute personne qui en fait la demande.

Ces précisions portent notamment sur les finalités et sous-finalités du traitement, la nature exacte des données recueillies, les services destinataires de ces données et sur leur durée de conservation.

6-Durée de conservation des données à caractère personnel

Le CDG 74 fixe des durées de conservation les plus courtes possibles au regard de la finalité poursuivie et compte tenu des obligations légales applicables notamment en matière de conservation des archives publiques.

En l'absence d'obligations légales, la durée de conservation est la plus courte possible au regard de la finalité poursuivie.

Le CDG 74 ne conserve pas les données à caractère personnel au-delà :

- De la durée légale de conservation des dossiers de la carrière administrative de l'agent.
- De la durée légale de conservation des dossiers « santé au travail » des agents.
- D'une durée déterminée en fonction de la finalité du traitement.

7-Information et droits de la personne dont les données sont collectées

La personne dont les données personnelles sont collectées a le droit :

- de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée,
- de s'opposer au traitement,
- à la portabilité de ses données,
- d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle,
- de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci, ce droit existant exclusivement lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a) du RGPD, c'est-à-dire sur le consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Service du CDG 74 gestionnaire de vos données ou au DPO du CDG74.

8-Sécurité des données

Le CDG 74 détermine et met en œuvre les moyens nécessaires à la protection des traitements de données à caractère personnel pour éviter tout accès par un Tiers non autorisé et prévenir toute perte, altération ou divulgation de données.

Ainsi, le CDG 74 met en œuvre :

Une politique de sécurité informatique :

- Une politique de gestion des mots de passe et des accès.
- Une infrastructure physique totalement redondante disposant d'un pare-feu.
- Un plan de sauvegarde des données avec redondance des sauvegardes pour assurer la pérennité des données.

Une politique de sécurité physique :

- Mise sous clé des locaux ou meubles renfermant des données à caractère personnel sur support physique.
- Mise sous alarme des locaux en dehors des périodes d'ouverture au public.

Des engagements professionnels :

- Obligation pour chaque agent du respect de la discrétion professionnelle et du secret professionnel
- Obligation de respect du secret médical pour les agents ayant à connaître des informations médicales

9-Les acteurs de la protection des données

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a désigné la société Groupe Si2A et plus précisément Nicolas Campart en qualité de Délégué à la Protection des Données externe conformément aux articles 37 à 39 du RGPD.

Les missions du DPO sont les suivantes :

- informer et conseiller le CDG74, ainsi que ses employés,
- contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données,
- conseiller le CDG74 sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution,
- être contacté par les personnes concernées pour toute question
- coopérer avec la CNIL et être son point de contact.

Dans ce cadre, le DPO bénéficie de mesures organisationnelles et de moyens lui permettant de piloter la mise en conformité du CDG 74.

Le Directeur Général des Services Adjoint du CDG 74 est le Relais Informatique et Libertés (RIL) du DPO.

Cette Politique est diffusée en interne auprès des agents via l'Intranet et en externe via le site Internet www.cdg74.fr Elle sera renouvelée à chaque nouvelle désignation de DPO et de responsable du traitement ou de son représentant et à défaut tous les 3 ans.

Politique validée par Nicolas Campart en sa qualité de Délégué à la Protection des Données.

Date de la dernière mise à jour : 6 mars 2026

Signature du responsable du traitement :



A de MENTHON